DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA
Date de la convocation des conseillers	10 novembre 2026
Date de l'affichage de la convocation	10 novembre 2026

PRÉSENTS :
Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**
Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, **Conseillers Municipaux.**,

POUVOIRS :
Madame Caroline DIGARD **(départ à 20 h 02)** donne pouvoir à Monsieur le Maire
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Amïn BOUHALLOUFA
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Nathalie BONNAFFÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Achata TRAORÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel ARNOUD
Madame Clémence CHAMOUSSET **(départ à 19 h 25)** donne pouvoir à Madame Emma ABREU

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13442-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Conseil municipal du 17 novembre 2026 -Délibération n°2026-124/11-12

OBJET : Avenant n°2 au règlement de mise en commun des moyens destinés au fonctionnement des systèmes d'information

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :
- L2541-2 relatif aux règles de convocation du conseil municipal,
- L2541-12 relatif aux attributions du conseil municipal,
- L2541-15 relatif à l'exécution des décisions du conseil municipal,

Vu les délibérations du Conseil municipal :
- n°2026-05/03-01 relatif à l'élection du Maire,
- n°2026-06/03-02 relatif à la détermination du nombre des adjoints au Maire,
- n°2026-06/03-3 relatif à l'élection des adjoints au Maire,

Vu le projet d'avenant n°2 au règlement de mise en commun des moyens destinés au fonctionnement des systèmes d'information de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,
Vu l'avis de la commission des finances du 09 novembre 2026,

Considérant que le catalogue de services des systèmes d'information de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a été actualisé et entrera en vigueur au 1er janvier 2027,
Considérant la nécessité d'apporter des modifications à l'avenant n°1 dudit règlement précité au regard du catalogue actualisé,
Considérant que le projet d'avenant n°2 au règlement de mise en commun des moyens destinés au fonctionnement des systèmes d'information a obtenu l'approbation du bureau communautaire le 05 novembre 2026,

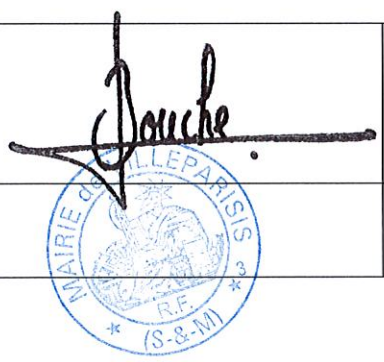
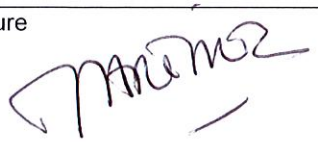
Entendu l'exposé présenté par Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au Maire chargée des finances et de la commande publique,

DÉLIBÈRE

Article 1er
PREND ACTE de la lecture de l'avenant n°2 au règlement de mise en commun des moyens destinés au fonctionnement des systèmes d'information de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, tel qu'établi.
Article 2
APPROUVE l'avenant n°2 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France relatif au règlement de mise en commun des moyens destinés au fonctionnement des systèmes d'information.
Article 3
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2.
Article 4
Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui est chargé d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	**Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA** Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13442-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026